

edenn

LA FEUILLE DE L'ERDRE

N°12

Lettre d'information de l'EDENN • JANVIER 2015

P.4 DOSSIER

LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES AU CŒUR DE LA QUALITÉ DE L'EAU



P.2 ACTUALITÉS

L'histoire d'un goutte à goutte



P.3 INFOS PRATIQUES

Le compostage



P.6 ZOOM

L'agroforesterie



2015 : nous sommes prêts, et vous ?

Je vous souhaite une nouvelle année solidaire, généreuse et positive : qu'elle vous permette de réaliser vos projets dans le respect de notre environnement, donc de nous-mêmes.

2015 est une année décisive... Tout d'abord, c'est l'échéance fixée dans la loi sur l'eau de 2006 pour atteindre « un bon état des eaux ». Malgré nos efforts collectifs, nous avons encore beaucoup à faire : ne restons pas au milieu du gué et mutualisons nos moyens et nos expertises pour parvenir à l'objectif ! Ensuite, c'est l'année de deux échéances électorales et de plusieurs réformes qui viendront clarifier les compétences des collectivités. Je pense notamment à la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) qui entrera en vigueur au 1er janvier 2016 : l'EDENN sera plus que jamais mobilisée en 2015 pour assurer ses missions auprès des collectivités. Comme le souligne le Ministère de l'Ecologie, il est « prévu un dispositif transitoire préservant l'action des structures existantes (...) jusqu'au 1er janvier 2018, pour ne pas déstabiliser les structures existantes de bassin versant, dont l'action est essentielle pour la mise en œuvre de directives européennes fixant des objectifs à brèves échéances (directive cadre sur l'eau, directive inondation) ».

La valeur ajoutée de l'EDENN est bien là : dans sa capacité à agir sur l'ensemble du bassin versant de l'Erdre, dans sa proximité avec tous les acteurs du territoire, dans son expertise à la fois scientifique et logistique pour la coordination des projets et la mutualisation des moyens nécessaires à l'amélioration de notre environnement et à la prévention des risques.

Relevons ensemble le défi du changement : nous sommes prêts, et vous ?

Catherine Bassani-Pillot, Présidente

L'HISTOIRE D'UN GOUTTE À GOUTTE...

Il était une fois une goutte qui voyageait de la source à la confluence de l'Erdre avec la Loire. Entre zones humides et milieux aquatiques, ce voyage extraordinaire conduit cette goutte à partager son expérience de la biodiversité et à sensibiliser les habitants à la fragilité des milieux.

« L'idée est d'aller vers les habitants, de toucher le plus grand nombre possible. » comme le concède Nelly Guibert, animatrice à Bretagne Vivante. Suite à un appel à projets porté par l'EDENN, cette association, aidée par Nature Sport Vioreau et Philippe Jarro, photographe, a imaginé plusieurs rendez-vous participatifs. Les riverains de l'Erdre convient le photographe à découvrir des lieux atypiques. Ces derniers se retrouvent également autour d'un « apérèau débat » dans un bar de la commune pour échanger sur les préoccupations liées à cette ressource rare et précieuse.

Des guides animent des sorties nature pour découvrir la vie sauvage des zones humides. Tous ces rendez vous sont au final accompagnés d'une exposition photographique et d'une collecte de témoignages.

Les communes de Vern d'Anjou et de la Pouéze ont déjà accueilli en 2014 cette initiative soutenue et financée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, par la Région des Pays de la Loire et par la DREAL. « Goutte après Goutte » a prévu de poser ses valises cette année à Nort-sur-Erdre, Ligné, Petit-Mars et Orvault, avant de revenir à sa source en 2016.



Sauvage des rues

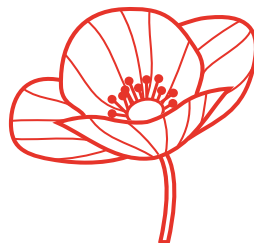
3^{ème} conférence des acteurs de l'Erdre : retour d'expériences et perspectives positives pour les différentes actions pédagogiques auprès des habitants, des agents municipaux et des élus.

Coquelicot, Giroflée, Marguerite, Liseron des champs, et bien d'autres... Ces plantes sont les stars d'une exposition itinérante qui va fleurir de nouveau cette année dans les bourgs des communes de la vallée de l'Erdre.

Conçue par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Loire et Anjou, relayée par Ecopole, « Sauvage des rues » est mise à disposition des communes volontaires, sous la houlette de l'EDENN. Il s'agit d'apporter « de la nature en ville » et « de changer le regard (des habitants) vers

des plantes qui peuvent être aussi belles que des horticoles » comme l'explique Vincent Mahé, animateur au CPIE Loire et Anjou. Dans le cadre de la démarche enclenchée du « Zéro Phyto » dans les communes comme Riailé ou encore Orvault en 2014, cette action prend alors tout son sens pour informer le public de l'utilité des plantes. Elles ne se dénomment plus « mauvaises herbes » mais « belles et rebelles ». Cette animation extérieure est installée dans le bourg ou dans un quartier pendant 2 semaines.

Les visiteurs sont guidés par un petit parcours et reçoivent un dépliant les informant de cette démarche. Une dizaine de communes autour de l'Erdre va accueillir l'exposition « Sauvages des Rues » au cours de l'année 2015.



LE COMPOSTAGE

Le compost : un mélange plein de ressources



On peut composter de deux façons : en tas ou dans un composteur

Si vous jardinez déjà au naturel, vous pratiquez certainement le compostage. Découvrons cette façon simple et durable d'apporter à votre jardin les nutriments nécessaires.

Des choux bien pommés, des tomates rutilantes, des fleurs éclatantes et qui embaument. Tout cela est possible sans recours aux engrais de synthèse, grâce au compost.

Pour avoir du compost, rien de plus simple : il suffit de faire fermenter des déchets organiques dans un milieu humide et bien aéré. Pour que cette fermentation soit optimum, placez votre composteur dans un endroit ombragé. Les champignons, bactéries et autres insectes, larves et lombrics doivent pouvoir s'y installer en toute quiétude ! Ils contribuent bénévolement au processus de décomposition qui conduit du déchet au compost.

Que mettre dans son composteur ?

Tous les ingrédients ou presque trouvent leur place dans ce mélange à condition de ne pas mettre plus de 25% du même déchet. Les fruits et légumes avariés, toutes les épluchures, les coquilles d'œufs écrasés, les coquilles de fruits secs, le thé,

le café, et même les mouchoirs en papier, sont admis ainsi que la viande et le poisson en petite quantité.

Les déchets du jardin sont aussi les bienvenus surtout broyés ou coupés en petits bouts. Les excréments des animaux domestiques enrichiront le tout.

Pour conserver toutes ses qualités, le compost ne doit contenir ni plastiques, ni métaux, ni substances polluantes, toxiques ou infectieuses.

À quoi sert le compost ?

30% des déchets ménagers sont biodégradables. Le compostage est un moyen simple et économique de gérer ses déchets. Il reproduit le cycle naturel de la matière. L'humus ainsi obtenu apporte les fertilisants nécessaires au bon développement des plantes.

Si vous n'avez pas de jardin, ne vous privez pas pour autant d'élaborer votre compost ! Il existe des composteurs adaptés aux balcons. Vos jardinières vous remercieront !

Pour en savoir plus :
"Composter au jardin, c'est facile"
draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr



LES P'TITS TRUCS DU JARDINIER !

Je brasse de temps en temps mon tas de compost. Cela l'aère, homogénéise son contenu et accélère le compostage. Dominique – Saffré

Pour accélérer la décomposition des déchets organiques, j'arrose mon compost avec du purin d'ortie. Nicolas – Candé

Pour débiter plus rapidement mon compost, j'ai demandé à un ami de me donner deux seaux du sien. Ainsi, je profite des micro-organismes déjà développés. Patricia – Héric



Issu de la décomposition des déchets ménagers, le compost constitue un engrais naturel et gratuit

Quelques chiffres



1.50 €

d'économie pour 10 kg de déchets de cuisine détournés de la collecte des ordures ménagères.



50 €

d'économie par an pour la collectivité pour 4 personnes soit 200 kg de déchets de cuisine et 400 de déchets verts.



6 mois

délais de fabrication d'un compost utilisable.



1 à 3 kg

de compost/m²/an, c'est l'apport moyen pour la plupart des végétaux.

LES MÉTALDÉHYDES



Métaldéhydes, un mot compliqué pour une substance pourtant très présente dans notre environnement. Il s'agit de la molécule principalement utilisée dans les anti-limaces.

Utilisés par les professionnels comme par les particuliers, ces produits ruissellent dans les

cours d'eau. Or, ce phytosanitaire est impossible à éradiquer, et se retrouvent dans nos verres !

Toxique pour l'homme et les animaux domestiques, les métaldéhydes sont aussi néfastes pour la faune sauvage. Il existe d'autres techniques pour empêcher les limaces d'atteindre les cultures ou les piéger avant de les détruire.

Si vous souhaitez des conseils pour traiter vos plantations sans nuire à la qualité de l'eau, vous pouvez vous adresser aux 15 jardinerie adhérant à la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ».

Les vendeurs ont été formés et sauront répondre à vos attentes.

LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES AU CŒUR DE LA QUALITÉ DE L'EAU



Les systèmes restaurés nécessitent moins d'entretien.

Élus locaux, professionnels de l'environnement et associations ont répondu présents à l'invitation de l'EDENN pour la troisième Conférence des Acteurs de l'Erdre. Ce rendez-vous désormais attendu s'est déroulé le 10 décembre 2014 à Nort-sur-Erdre en présence d'un public nombreux et impliqué. Parmi les thèmes abordés, celui de la restauration des milieux aquatiques se signale comme central lorsque l'on traite de la qualité de l'eau.

Mikaël Le Bihan, Technicien Environnement à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est intervenu afin d'apporter un éclairage technique de la question. Jean-Yves Henry, Vice-président de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres a partagé, avec l'assistance, l'expérience réalisée à Sucé-sur-Erdre, pour la restauration du ruisseau de Chavagne. La conférence s'est poursuivie par un échange entre les différents intervenants et les acteurs de l'Erdre présents dans la salle.

“ *Mikaël Le Bihan est technicien de l'Environnement à l'Office de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).*

Il intervient afin de restaurer les cours d'eau trop remaniés par la main de l'homme. Échanges avec un passionné !

Pourquoi faut-il restaurer les cours d'eau ?

Depuis l'antiquité, l'homme aménage les milieux aquatiques en fonction de ses besoins : assèchement des zones humides, recalibrage des cours d'eau etc. Depuis le XX^{ème} siècle, ce phénomène s'accélère. Depuis plusieurs décennies il y a une prise de conscience que ces travaux ont une influence néfaste notamment sur le fonctionnement des milieux aquatiques comme par exemple sur leurs capacités à réguler les inondations. Plusieurs pays, dont les Etats-Unis, la Suisse, l'Allemagne et la France, se tournent alors vers la restauration des cours d'eau afin de lutter contre ces calamités.

« *Le milieu aquatique fonctionne comme le corps humain* »

Quels sont les principaux aménagements réalisés ?

En France, un grand nombre de cours d'eau ont été chenalisés : les méandres ont été supprimés pour les rendre rectilignes. Les lits sont trop souvent élargis et approfondis et on a supprimé la végétation des berges. Cette homogénéité crée des déséquilibres et altère les écosystèmes.

Pourquoi est-ce néfaste ?

Le milieu aquatique fonctionne comme le corps humain : par exemple, les zones humides jouent le rôle des reins. Elles filtrent et régulent le cycle de l'eau ce qui améliore sa qualité et contribue au renouvellement des eaux souterraines. C'est aussi une zone tampon pour la régulation des crues.

La bande riveraine peut être comparée à la peau qui protège le bassin versant et le cours d'eau. Elle retient le sol mais aussi une partie importante des polluants dissous dans l'eau de ruissellement. Les haies et les forêts sont les poumons, avec un rôle majeur dans la biodiversité et les cours d'eau constituent les veines et les artères.

QUESTIONS À...

Les préserver, c'est sauvegarder la qualité de l'eau et leur richesse biologique. Or, une partie des cours d'eau a perdu ses capacités à réguler les inondations pour avoir été recalibrés. Lorsque le lit est élargi, les terres agricoles glissent dans le fond et l'ensoleillement est accru. La ripisylve qui par définition pousse habituellement sur les rives, pousse alors directement dans le fond du lit, et l'encombre. L'eau s'écoule moins bien.

Comment opère-t-on pour « guérir » le milieu ?

Les milieux sont fragiles et ont une faible capacité à se restaurer seuls. On réalise un diagnostic de l'état dégradé et on identifie ce qui pose problème. La restauration se fera toujours en fonction des enjeux du territoire concerné et des usages à proximité immédiate. Les outils les plus efficaces sont la remise du cours d'eau dans son thalweg (point bas de la vallée) et le reméandrage. On retravaille aussi le lit mineur en remontant le fond. Enfin, on rétablit la diversité des habitats et des écoulements.

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Actuellement il y a peu de freins techniques à la restauration des cours d'eau. Les difficultés que nous rencontrons sont davantage politiques ou sociologiques.

Les gens ne sont pas toujours convaincus de la nécessité d'agir. Il y a aussi un attachement à leur environnement, au patrimoine existant. Cela suscite des oppositions. Il faut beaucoup expliquer et associer !

M. Le Bihan lors de la conférence du 10 décembre 2014

**RUISSEAU DE CHAVAGNE : UNE RESTAURATION DURABLE**

Lors de la conférence des acteurs de l'Erdre du 10 décembre dernier, Jean-Yves Henry Vice-Président de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, a présenté un exemple concret de concertation entre les acteurs locaux pour la restauration des milieux aquatiques.

« C'est l'histoire d'un petit bout de rivière

et d'une bande de voisins qui déplorent l'envasement de leur cours d'eau ». Ainsi commence la belle histoire racontée par Jean-Yves Henry, celle de la restauration réussie du Ruisseau de Chavagne à Sucé sur Erdre. Pour mener à bien ce type de projet, un service « eau et milieux aquatiques » a été créé. Les travaux ont débuté en août 2013 : 2200 m³ de sédiments ont été curés et la ripisylve,

cette végétation qui borde la rivière, est restaurée sur une distance de 600 m. La fédération de pêche 44 a voulu s'associer à ce projet en remettant en état une frayère à brochets, sur une parcelle communale, en partenariat avec l'association de riverains du ruisseau de Chavagne.

« La clé du succès repose en grande partie sur la concertation entre les acteurs locaux : collectivités, riverains ou agriculteurs, explique Jean-Yves Henry. Le technicien de rivière consacre entre 15 et 20% de son temps à l'animation et les élus doivent s'impliquer pour lever les freins et rappeler l'intérêt général du programme. »

Les travaux, financés à 80% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Pays-de-la-Loire et le Département de Loire-Atlantique et à 20% par la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, ont donné lieu à des conventions entre les pouvoirs publics et les riverains pour l'entretien du cours d'eau sur le long terme.

« Ce ruisseau restauré, c'est un livre ouvert sur le fonctionnement d'une rivière et d'un écosystème, se réjouit Jean-Yves Henry. Il y a une dimension pédagogique importante et nous souhaitons en faire bénéficier l'ensemble des sucéens, mais aussi les habitants de la communauté de communes ainsi que les nantais. »

L'AGROFORESTERIE : UNE PRATIQUE POUR L'AVENIR

Jean-Charles Vicet, est conseiller Bocage et Paysage à la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique. Issu d'une formation agricole mais aussi forestière, c'est tout naturellement qu'il a fait coïncider ces deux techniques en valorisant l'agroforesterie.

On parle d'agroforesterie dès que l'on mélange de la production agricole à la production d'arbre, que ce soit du bois d'œuvre, des fruitiers ou encore des haies bocagères.

«Autrefois on avait les prés vergers : par exemple des pommiers dans une prairie, ce sont des choses qui se font depuis très longtemps ; c'était déjà de l'agroforesterie», rappelle Jean-Charles Vicet.

Aujourd'hui, des techniques plus modernes sont développées mais toujours avec la volonté d'impacter le moins possible le travail de l'exploitant, en tenant compte des particularités de l'exploitation, de la parcelle et du matériel utilisé.

Une pratique novatrice

«J'ai découvert l'agroforesterie en 2001, se souvient Jean-Charles Vicet. C'était une pratique alors presque inconnue en France mais qui me paraissait totalement logique.»

En 2006, les rencontres « Arbres et Haies champêtres » sont une source d'approfondissement de ses connaissances. C'est à cette époque qu'il mène son premier projet avec un agriculteur de Machecoul. La démarche est audacieuse car il n'y avait ni aide, ni recul. Parallèlement, le Conseil Général de Loire atlantique s'intéresse à l'agroforesterie et décide en 2007 d'apporter une aide financière aux agriculteurs souhaitant s'y investir. C'est le premier département à suivre l'agroforesterie en France. Aujourd'hui une centaine de conseillers agroforesterie travaillent en France.

Promouvoir l'agroforesterie

Il est parfois délicat de promouvoir l'agroforesterie car les agriculteurs ont souvent besoin de voir des résultats tangibles avant de s'investir. Jean-Charles conçoit son rôle de conseiller comme un relais : « J'apporte des techniques, des conseils sur le choix des végé-



Pour la PAC, à partir de 2015, l'agroforesterie et les différents éléments boisés sur ou autour des surfaces agricoles ou autour de ces surfaces font partie des surfaces d'intérêt écologique. (source : ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt).

taux, la taille etc. J'accompagne l'agriculteur qui me sollicite mais c'est lui qui va ensuite développer sa propre culture. Je ne suis pas là pour juger mais pour comprendre la vision de l'agriculteur et trouver la réponse adaptée. »

Jean-Charles Vicet insiste également sur l'animation de réseau : « Promouvoir l'agroforesterie, c'est cultiver le contact avec les agriculteurs pour les informer. Je les invite à des journées d'informations locales ou à visiter des exploitations. C'est important de montrer ce qui se fait chez les collègues ». L'avantage, d'une nouvelle technique c'est qu'elle suscite la curiosité.

«C'est un moyen de favoriser le bien-être animal et la biodiversité»

« Chacun peut y trouver son compte »

L'agroforesterie est une pratique assez consensuelle qui peut s'appliquer à toutes les productions. « Elle crée un nouvel équilibre sur la parcelle, améliore la portance du sol, sa structure et sa composition organique », explique Jean-Charles. « C'est aussi un moyen de lutter contre l'érosion, stocker le carbone, favoriser l'enracinement, le bien-être animal et la biodiversité. On peut aussi citer l'effet coupe-vent. » Ces effets représentent un gain pour la collectivité, mais quels sont les bénéfices que peuvent en attendre les exploitants ? À cette question, Jean-Charles Vicet répond sans hésitation : « On se situe sur du long terme : on peut valoriser en bois d'œuvre mais au bout de 30 à 50 ans. » Le coût s'évalue entre 350 et 600 euros par hectare. Il faut ensuite compter 1 heure d'entretien par hectare et par an. Les agriculteurs peuvent cependant compter sur un ensemble d'aides : l'association Arbre et Champêtre et l'association Agroforesterie financent des projets à hauteur de 40%. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région pays de la Loire soutiennent également la Chambre d'Agriculture pour développer la filière. Les exploitants souhaitant adopter l'agroforesterie trouvent auprès des conseillers, des interlocuteurs privilégiés. La première étape est une phase de rencontres, d'échanges, de négociation et d'adaptation afin d'élaborer un projet. « C'est à partir de ce projet que nous allons établir un devis avec des recommandations concernant les essences d'arbres, le paillage ou les protections », précise Jean-Charles Vicet.



La Loire Atlantique, un département leader.

Les Pays-de-la-Loire et plus particulièrement la Loire-Atlantique se distinguent par le nombre d'arbres plantés et un contexte particulièrement favorable. « La Loire Atlantique est un département dynamique et inventif, se félicite le conseiller. Il y a actuellement 150 hectares de réalisés et 200 hectares en préparation, il y a une réelle émulation ! »

En 2015, la Chambre d'agriculture envisage de créer un collectif d'agriculteurs afin d'étudier l'impact de l'agroforesterie en vérifiant et analysant ses résultats. Cette étude permettra de réaliser des fiches techniques ainsi qu'un protocole listant les différents avantages. La composition de ce collectif sera très éclectique puisqu'éleveurs, agriculteurs pratiquant l'agroforesterie ou curieux sont les bienvenus. « C'est un sujet qui rassemble tout le monde, il n'y a pas une solution unique ; ce sont les agriculteurs qui détiennent les solutions. »



En Loire-Atlantique, l'agroforesterie est majoritairement pratiquée par les éleveurs.

MALADIES PROFESSIONNELLES : LES AGRICULTEURS AUSSI

Amiante, risques psychosociaux, exposition chimique, les affaires liées aux maladies professionnelles font régulièrement parler d'elles dans la presse. Les agriculteurs sont également concernés par certaines pathologies liées à leur activité. L'usage des pesticides est l'un des axes de recherche concernant ces maladies. Le point sur les études en cours.

Bien que les différentes études n'aient pas démontré de façon systématique le lien entre une pathologie donnée et une exposition aux pesticides, il existe des suspicions pour plusieurs maladies. Elles seraient causées par l'interaction de plusieurs facteurs de risques : non seulement l'exposition aux pesticides mais aussi des facteurs génétiques et hormonaux mais aussi l'exposition au soleil, le contact avec des virus du bétail, les fumées des machines agricoles, etc.

Les différentes études menées dans le monde notamment aux Etats-Unis, au Brésil et aux Antilles, estiment la part d'origine professionnelle de ces cancers de 2 à 8%. Les chercheurs majoritairement nord-américains ont mis en évidence un paradoxe : une augmentation du nombre de cancers, lymphome non hodgkinien, tumeurs cérébrales, cancers de la prostate et de l'ovaire, poumon ou le mélanome chez les agriculteurs, mais une mortalité inférieure à celle de la population générale.

En France, la Mutualité sociale agricole (MSA) mène une enquête d'envergure auprès de ses adhérents. Cette étude, nommée Agrican (pour Agriculture et Cancer), implique 180 000 participants dont 54% sont des hommes, 54% des propriétaires de fermes, et 50% des retraités répartis sur 12 départements. 9% des femmes interrogées et 48% des hommes se disent ainsi utilisateurs (actuels ou anciens) de pesticides. Les premiers résultats publiés en septembre 2011 montrent que deux autres cancers sont significativement plus élevés chez les agriculteurs : le myélome multiple (un cancer hématologique qui touche les cellules qui produisent les cellules du sang) chez les hommes et le mélanome cutané (cancer de la peau) chez les femmes. Elle prévoit un suivi sur plusieurs années et devrait apporter des réponses sur le lien entre cancer et pesticides.

À ce jour, Agrican, met aussi en évidence la bonne santé générale des exploitants agricoles, meilleure que celle du reste de la population. « Cela peut s'expliquer par les spécificités des habitudes de vie des propriétaires de fermes : une faible prévalence du tabagisme, ainsi qu'un niveau (...) plus élevé d'activité physique », expliquait alors le chercheur Pierre Lebailly.

Les études en cours ou réalisées en France

Programme Cosmop

(Cohorte pour la surveillance de la mortalité par profession) : analyse la mortalité par cause et par secteur d'activité n'a pas permis d'observer de surmortalité par aucun cancer chez les agriculteurs, mais il s'agit d'une première analyse de ce type.

La cohorte AGRICAN

(AGRICulture et CANcer) : Cf. l'article ci-dessus.

La cohorte COSET

(Cohorte pour la surveillance épidémiologique en milieu de travail) concerne les affiliés à la Mutuelle sociale agricole (MSA) qui seront interrogés sur leurs pratiques

professionnelles et suivis au cours du temps afin d'identifier des événements de santé.

L'étude cas-témoin Partage

Réalisée entre 2007 et 2008 en partenariat entre l'InVS, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm-U708) et la MSA, a observé la relation entre l'exposition professionnelle aux pesticides et la maladie de Parkinson dans cinq départements (Charente-Maritime, Côte-d'Or, Gironde, Haute-Vienne, Mayenne).

Le Département santé travail de l'InVS assure en outre le suivi des maladies professionnelles liées à l'exposition aux pesticides.

LES COLLECTIVITÉS PRÉPARENT LA MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI



Le bon état des eaux et la prévention des inondations sont un enjeu majeur. La loi du 27 janvier 2014 « Maptam » instaure une nouvelle compétence communale obligatoire : la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

À compter du 1er janvier 2016, cette compétence sera transférée de droit aux EPCI à fiscalité propre (communauté de communes, communauté d'agglomération, etc.) qui pourront déléguer son exercice à un syndicat mixte. Parmi les éléments notables, le volet GEMAPI instaure la notion de bassin versant comme échelle pertinente pour la gestion de l'eau à travers quatre missions : l'aménagement du bassin versant, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau ou lacs ainsi que leurs accès, la défense contre les inondations et la mer et enfin, la protection et la restauration des sites et des

La notion de bassin versant comme échelle pertinente pour la gestion de l'eau

écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des zones boisées riveraines.

En ce début d'année, l'EDENN et ses partenaires se mettent en ordre de marche afin d'organiser la mise en œuvre de ces compétences. Un séminaire organisé par la préfecture s'est d'ores et déjà tenu le 22 janvier dernier afin de convenir d'une méthodologie commune.

Dans cette optique, l'EDENN pourra accompagner les collectivités locales en relayant l'information, réaliser des études ou organiser le débat autour des problématiques induites par la GEMAPI.

LES MARAIS DE L'ERDRE CANDIDATS À LA CONVENTION RAMSAR

Le comité de pilotage réunissant tous les acteurs représentatifs du site Natura 2000 a adopté le principe de candidature des Marais de l'Erdre dans le dispositif RAMSAR.

La convention RAMSAR (du nom de la ville iranienne dans laquelle elle a été signée en 1971) est entrée en vigueur, en France, le 1er octobre 1986. Elle a pour objectif la conservation et la gestion rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Élaborée à l'origine sur la préservation des habitats d'oiseaux d'eau, cette convention a maintenant élargi son champ de compétence à la protection de tous les aspects de la biodiversité et s'étend à la protection des valeurs sociales et culturelles présentes sur le territoire des zones humides.

La désignation de sites au titre de cette

Convention constitue un label international qui récompense et valorise les actions de gestion durable de ces zones et encourage ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre.

Déjà classé « Natura 2000 », le site des marais de l'Erdre s'étend sur environ 2 700 ha de zones humides situées entre Sucé-sur-Erdre et Nantes, sur les deux rives de la partie navigable de l'Erdre ou le long de ses affluents. Il se compose de vastes marais et de zones humides plus restreintes. De nombreuses espèces végétales ou animales colonisent ces zones humides et en font un site particulièrement riche pour la biodiversité. Les Marais de l'Erdre constituent également le cadre d'activités économiques durables (pêche, agriculture etc.) qu'il convient de valoriser.

DONNEZ VOTRE AVIS !



L'eau, les inondations, le milieu marin : donnez votre avis

Qualité de l'eau et des milieux aquatiques et marins, partage de la ressource, aménagement et risques d'inondation... Ces sujets vous intéressent ?

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, prenez part à la consultation publique sur la stratégie du bassin Loire-Bretagne pour l'eau et les inondations et sur les plans d'action pour le milieu marin. Pour participer, rendez-vous sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr ou dans la préfecture de votre département.

Directrice de la publication : Catherine BASSANI-PILLOT

Rédactrice en chef : Michelle DARABI

Rédactrice en chef adjointe : Azélie MARY

Crédits photos : EDENN, Philippe Marchand, Thinkstock, Cédric Barguil, Jean-Loup Bouche, CBNB, Laetitia Notarianni, François SCHAAB, Arnaud Mevel
Rédaction des textes, infographie, mise en page : KOALAPRESS

edenn

Ensemble pour la reconquête de l'Erdre

EDENN

Syndicat mixte
32 Quai de Versailles
44000 NANTES
www.edenn.fr

Téléphone : 02 40 48 24 42
Courriel : edenn@orange.fr



La Feuille de l'Erdre est imprimée sur papier certifié

